

Communiqué de presse, le 25 novembre 2020

Équilibre des Énergies salue une réglementation des bâtiments neufs (RE 2020) à la hauteur de l'ambition climatique

Le mardi 24 novembre, les ministres Barbara Pompili et Emmanuelle Wargon présentaient les orientations de la RE 2020. Pour l'association Équilibre des Énergies, les annonces du gouvernement sont à la hauteur de l'ambition climatique et doivent être approuvées.

« Enfin des actes ! Avec la RE 2020, le gouvernement est fidèle à ses engagements. Pour la première fois, la réglementation des bâtiments s'attaque directement aux émissions de gaz à effet de serre ».

Brice Lalonde, président de l'organisation Équilibre des Énergies et ancien ministre de l'Environnement

La lutte contre le dérèglement climatique enfin au cœur de la RE 2020

Pour la première fois, la France va faire entrer la limitation des émissions de CO₂ dans la réglementation des bâtiments neufs. Le bâtiment rejoint ainsi les véhicules dans le cheminement vers le zéro-carbone.

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, une maison RE 2020 émettra, selon le ministère, 10 fois moins de CO₂ qu'une maison type RT 2012 chauffée au gaz.

Cette mutation vers les énergies décarbonées aurait pu être lancée depuis longtemps, car des solutions bas-carbone sont aujourd'hui disponibles et s'appuient sur l'industrie nationale : pompes à chaleur et autres systèmes électriques performants, solaire thermique, biomasse, géothermie, réseaux de chaleur vertueux. Une fois massifiées dans le neuf, ces solutions seront plus facilement exportées par la suite dans l'existant comme le préconise le Haut conseil pour le climat.

Il était plus que temps de remédier au déséquilibre introduit par la RT 2012 qui avait permis au gaz de conquérir 75 % du marché des logements neufs.

Améliorer la qualité des bâtiments : l'assurance de la sobriété aujourd'hui et demain

Après des décennies de réglementations biaisées par le concept d'économies d'énergie – concept devenu obsolète avec l'arrivée des énergies renouvelables – le gouvernement semble avoir décidé de reprendre le problème à la base.

Comme l'a expliqué la ministre Barbara Pompili, il fallait revenir aux fondamentaux de la sobriété : pour consommer peu, il faut des bâtiments bien construits, quelle que soit l'énergie utilisée, qui soient en capacité de garder la chaleur l'hiver et de rester frais l'été.



Pour ce faire, **le choix de l'indicateur caractérisant la qualité du bâti (le Bbio), renforcé de 30 % par rapport à la RT 2012, apparaît comme une bonne option pour faire émerger un parc de qualité qui pourra être légué aux générations futures.**

Une RE 2020 exigeante sur les volets énergie et carbone mais qui appelle encore des points de vigilance

Équilibre des Énergies est convaincue que la RE 2020 permettra de revenir dans le logement à un équilibre entre les énergies décarbonées, loin du modèle caricatural du « tout convecteur électrique » dénoncé par ceux qui aimeraient continuer à construire des logements chauffés aux énergies fossiles.

La forte réduction des besoins en énergie et le développement des moyens de flexibilité montrent que l'impact sur la pointe électrique des solutions électriques performantes dans les logements neufs restera marginal. D'autres points de vigilance méritent par contre attention :

- La période de grâce allouée au secteur du logement collectif pour construire des logements chauffés exclusivement au gaz fossile doit s'achever impérativement en 2024 ;
- Les solutions carbonées ne doivent pas pouvoir contourner les obligations de la RE 2020 en achetant des certificats d'origine de biométhane comme le propose Méthaneuf. Cette dérogation serait en totale contradiction avec le renforcement de l'exigence climatique car dans la réalité, les logements construits grâce à Méthaneuf resteront alimentés par gaz fossile pour plusieurs décennies ;
- Le nouvel indicateur de la RE 2020, appelé « Cep non renouvelable », ne prend pas en compte les apports renouvelables véhiculés par le réseau ce qui revient à pénaliser l'électricité décarbonée dont une part importante, environ un quart, est produite par les barrages hydrauliques, les champs éoliens et photovoltaïques.

A propos d'Équilibre des Énergies :

Créée en 2011, l'organisation Équilibre des Énergies est une plate-forme transversale qui fédère les acteurs du monde de l'énergie, du bâtiment et de la mobilité autour d'un projet commun : Construire une société énergétique meilleure, nécessaire à la décarbonation efficace de l'économie.

Plus d'informations sur : <https://www.equilibredesenergies.org>

Contact presse :

Isabelle LAVILLE – email : ilaville@replique-com.com – Tél. : 01 40 86 31 53 - 06 25 47 18 03